



## Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

---

### Réunion du mercredi 20 septembre 2023 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

#### **PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (Rappel)**

---

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.** Ce brassard est à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

#### **RAPPEL – LES TYPES D'HORAIRE – ARTICLE 31 DES RG DE LA LIGUE**

---

Il existe 3 types d'horaire :

##### **L'horaire légal :**

C'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

A savoir :

Samedi 18h00 en R1

Dimanche 15h00 en R2 et R3

##### **L'horaire autorisé :**

C'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

A savoir :

Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1

Dimanche 14h30 en R2 et R3

Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau et avec exclusion du R1)

Samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 et R3.

Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1

##### **L'horaire négocié :**

C'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

### **ATTENTION :**

Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

### **3 périodes régissent les changements d'horaire :**

#### **Période VERTE :**

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.**

**Période ORANGE :** Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

**Période ROUGE :** Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

### **ATTENTION :**

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

## **COURRIER DES CLUBS (horaires)**

---

### **REGIONAL 2 – Poule A**

#### **\* Ent. NORD LOZERE FOOT (520389)**

Les matchs de championnat à domicile de l'Ent. NORD LOZERE durant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 mars 2024 se dérouleront sur le terrain synthétique du stade de la Baisse à SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE.

### **REGIONAL 2 – Poule B**

#### **\* F.C.O. FIRMINY INSERSPORT (504278)**

Les matchs de championnat à domicile du F.C.O. FIRMINY INSERSPORT durant les périodes d'octobre-novembre 2023 et mars-juin 2024 se dérouleront au stade municipal Le Corbusier à FIRMINY.

### **REGIONAL 3 – Poule A**

#### **\* F.C. MASSIAC MOLOMPIZE-BLESLE-VALLEE L'ALAGNON (546414)**

Le match n° 26475.1 : F.C. MASSIAC-MOLOMPIZE-BLESLE-VALLEE L'ALAGNON / A.S. VARENNES se déroulera le samedi 28 octobre 2023 à 20h00 au stade Gabriel Laporte à BLESLE.

### **REGIONAL 3 – Poule B**

#### **\* U.S. VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS (519999)**

Le match n° 26060.1 : U.S. VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS / U.S. ISSOIRE (2) se déroulera le samedi 23 septembre 2023 à 20h00 (au lieu de 19h00) sur le terrain synthétique du stade de la Boucle des Isles à BELLERIVE SUR ALLIER.

## **REGIONAL 3 – Poule G**

\* **U.S.LA MURETTE** (504823)

Le match n° 24720.1 : U.S. LA MURETTE / F.C. NIVOLET se déroulera le samedi 23 septembre 2023 à 19h30 (au lieu de 20h00) sur le terrain synthétique du stade Louis Jallud à LA MURETTE.

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Roland LOUBEYRE,

Secrétaire de séance